

Paramètres établissement : Agence comptable ou Etablissement jumelé

Objet

Les paramètres permettent de préciser certaines caractéristiques de l'établissement : les coordonnées de l'établissement, les comptes bancaires de l'établissement, les numéros des comptes qui seront utilisés pour la gestion des DAO...

Ces paramètres ont des impacts sur le fonctionnement du module Comptabilité générale. Afin d'assurer un fonctionnement optimal du module Comptabilité générale, la saisie des paramètres de l'établissement doit être réalisée avec la plus grande attention.

Au niveau des paramètres établissements jumelés de GFC RCBC:

- Suppression du panel Liaison dans l'onglet 'Informations générales'
- Ajout de l'information Budget Principal / Budget Annexe
- Pour les budgets principaux, les comptes de classe 5 sont initialisés avec les comptes de l'établissement
- Pour les budgets annexes :
 - Ajout du budget principal, du compte d'opérations en trésorerie, du compte de liaison
 - Les comptes de classe 5 sont initialisés avec ceux du support
 - L'accès aux paramètres des comptes de dépôt, encaissements et prélèvements est impossible

Sommaire

1. Paramètres de l'agence comptable.....	1
2. Paramètres établissement jumelé	4

1. Paramètres de l'agence comptable

- Cliquer sur le menu 'Paramètres'
- L'option d'accès à la fenêtre des paramètres diffère selon :
- le type d'établissement en cours (agence comptable ou établissement jumelé)
 - le type d'établissement jumelé (budget principal ou budget annexe)
 - si l'établissement choisit ou non le Prélèvement automatique.
- Sélectionner l'option 'Agence comptable' ou 'Établissement jumelé'

- La fenêtre des paramètres s'affiche :

- Informations générales de l'établissement
Dans ce volet s'est rajouté une rubrique 'Collectivité de rattachement'
- Informations relatives au Compte dépôt
Seuls les établissements agence comptable et les établissements jumelés de type budget principal gèrent un Compte de dépôt (DFT). Ce volet n'est donc disponible que pour ces établissements.

Avec la réforme RCBC, la saisie des I.B.A.N. et des B.I.C. sont obligatoires.

Dans ce volet, l'encart 'libellé trésor' à disparu, et une rubrique ' Teneur de compte ' s'est rajouté.

Informations générales	Compte dépôt	Encaissements	Autres
Trésor			
I.B.A.N.	<input type="text"/>		
B.I.C.	<input type="text"/>		
R.I.B.	<input type="text"/>		
Titulaire	<input type="text"/>		
Lieu de compensation	<input type="text"/>		
Guichet Banque de France	<input type="text"/>		
Code remettant	<input type="text"/>		
N.N.E.	<input type="text"/>		
Teneur de compte			
Intitulé	<input type="text" value="Nouvel intitulé"/>		
I.B.A.N	<input type="text"/>		
Codique	<input type="text"/>		

Informations relatives aux prélèvements automatiques

Proposé que si l'information Numéro National Emetteur (N.N.E) est renseignée sur le volet 'Compte dépôt'.

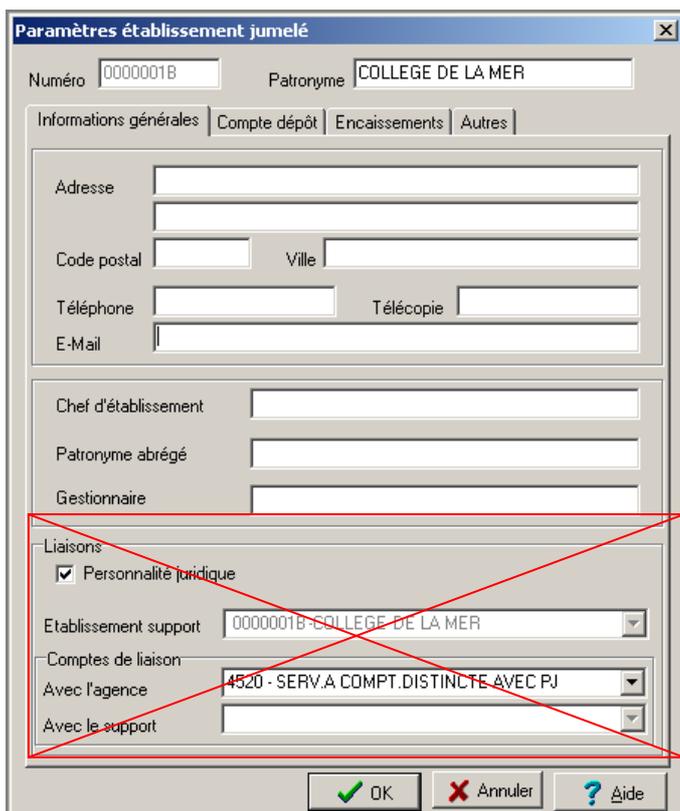
Une case à cocher Ensemble immobilier en gestion globalisée est présente.

- Cochée, elle ne permet pas la gestion du prélèvement automatique dans l'application pour l'établissement concerné.
- Décochée, elle donne la possibilité de gérer le prélèvement automatique pour l'établissement concerné.

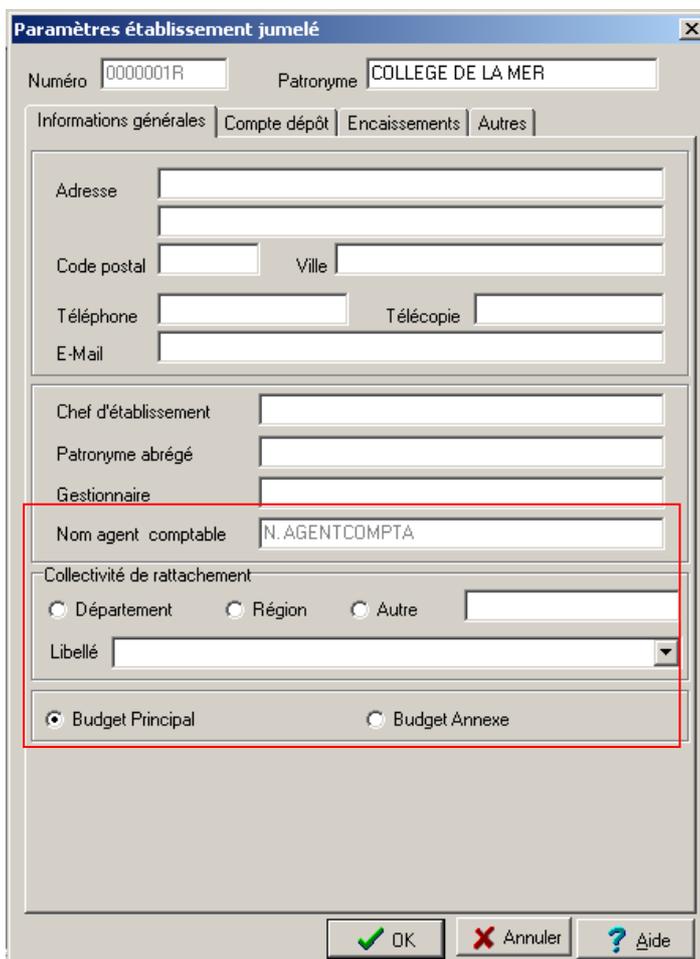
Une case à cocher Prélèvement automatique est présente.

- Cochée, elle autorise la mise en place de la gestion du prélèvement automatique dans l'application pour l'établissement concerné.
- Décochée, elle n'autorise pas la gestion du prélèvement automatique pour l'établissement concerné.

2. Paramètres établissement jumelé



Version GFC-2012



Version GFC-RCBC (Budget principal)

Dans RCBC :

- le nom de l'agent comptable est ajouté. Il est récupéré des paramètres de l'agence et est non modifiable.
- Le panel actuel de Liaison contenant la personnalité juridique, l'établissement support et les comptes de liaison est supprimé.
- L'information Budget Principal / Budget Annexe est ajoutée : L'information est obligatoire.
 - Un établissement jumelé de type Budget principal (qui gère un compte de dépôt, DFT) aura accès aux onglets 'Informations générales', 'Compte dépôt', 'Encaissements' et 'Autres'.
 - Un établissement jumelé de type Budget annexe (ne gère pas de DFT, compte de liaison en 181x et compte d'opérations de trésorerie en 185x) n'aura accès qu'aux onglets 'Informations générales' et 'Autres'.

Paramètres établissement jumelé

Numéro 0000001R Patronyme COLLEGE DE LA MER

Informations générales | Autres

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Télécopie

E-Mail

Chef d'établissement

Patronyme abrégé

Gestionnaire

Nom agent comptable N.AGENTCOMPTA

Collectivité de rattachement

Département Région Autre

Libellé

Budget Principal Budget Annexe

Liaison avec budget principal

Budget principal

Compte d'opérations de trésorerie

Compte de liaison

OK Annuler Aide

Version GFC-RCBC (Budget annexe)

- Dans le cas d'un budget annexe, un panel « Liaison avec budget principal » est ajouté avec les informations suivantes obligatoires :
 - Budget principal : celui-ci devra être un établissement de l'implantation de type budget principal
 - Compte d'opérations en trésorerie : subdivision du 185 (TRSRV) de l'établissement support dédié au budget annexe
 - Compte de liaison : subdivision du 181 (LIAET) de l'établissement support dédié au budget annexe
- Ces informations ne sont pas accessibles en modification :
 - S'il existe des écritures comptables concernant le compte de liaison
 - S'il existe des écritures comptables concernant le compte d'opérations en trésorerie
 - Si cet établissement supporte d'autres établissements
 - S'il existe des paiements, encaissements, moyens de règlements, prélèvements, trop perçus pour l'établissement
- Comme auparavant pour les établissements 'sans personnalité juridique', les budgets annexes n'auront pas accès aux paramètres des comptes de dépôt, encaissements et prélèvements.

Modification de l'information dans 'liaison avec budget principal' :
Comptabilité Budgétaire sur la même base que la Comptabilité Générale

L'accès à la saisie et à la modification de l'information sur le statut de l'établissement (budget principal/budget annexe) et la liaison avec le budget principal est fonction de la situation dans la comptabilité budgétaire en ce qui concerne la réception du budget.

- Budget non réceptionné :

L'information est saisissable et modifiable

- Budget réceptionné :

L'information est positionnée à budget annexe si le budget réceptionné en comptabilité budgétaire est un budget annexe et à budget principal dans les autres cas.

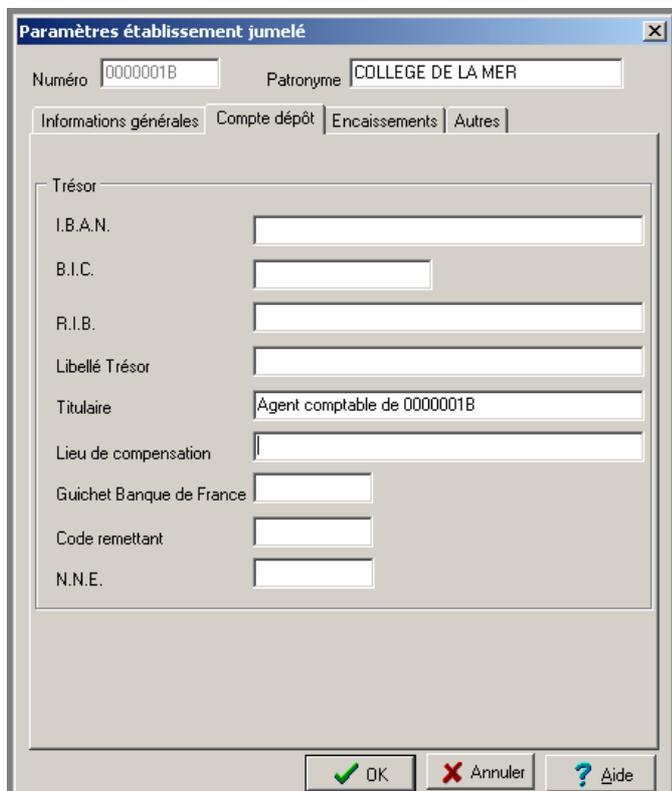
Elle est non modifiable

Comptabilité Budgétaire et Comptabilité Générale sur des bases différentes

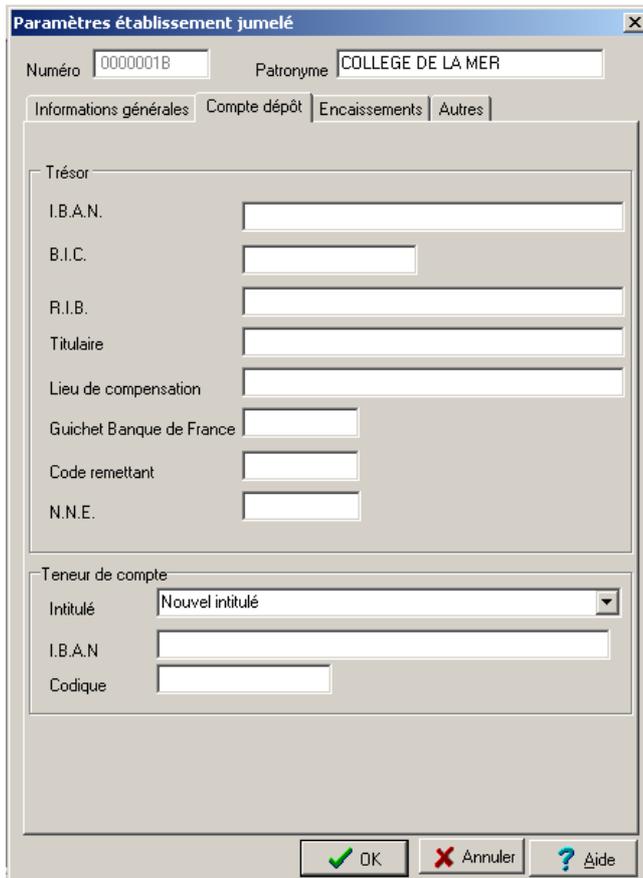
- L'information est saisissable
- Elle est modifiable tant qu'aucun des comptes n'a été utilisé et qu'aucun budget n'a été réceptionné.

A la validation de la saisie si l'information était modifiable, un message d'avertissement précisant que si les comptes sont mouvementés l'information ne sera plus modifiable sera affiché

○ Informations relatives au Compte dépôt



Version GFC-2012



Version GFC-RCBC (Budget principal)

Seuls les établissements agence comptable et les établissements jumelés de type budget principal gèrent un Compte de dépôt (DFT). Ce volet n'est donc disponible que pour ces établissements. Cet onglet n'est pas accessible aux budgets annexes.

Dans ce volet, l'encart 'libellé trésor' à disparu, et une rubrique ' Teneur de compte ' s'est rajouté.

Ne pas oublier de renseigner la rubrique NNE si on veut avoir accès à l'onglet 'Prélèvement'